ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 18 avril 1900 (29 Germinal An 108 de la République), 108e jour de l'année, 29e jour du printemps, 19e jour de la lune.

Lever du soleil à 5 h. 06 ; coucher à 6 h. 54.

Lever de la lune à 10 h. 5[illegible] ; coucher à 7 h. 25, mat.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 1[illegible] avril.

Baromètre à 2 heures du soir : 765 millim. Beau.

Hausse depuis la veille : 6 m m.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction et force du vent : Nord-Ouest.

Pluie tombée depuis 24 heures : 1 m m 4.

Temps probable pour aujourd'hui : Beau.

Lire à la 2e page :

Accident de chemin de fer à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

du 6 Mai 1900

CANDIDATS DU PARTI OUVRIER

1re Section. — *Canton Ouest.* — **Epeule**

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant.
Henri M[illegible]LBEO, adjoint au maire, administrateur des Hospices, conseiller sortant.
Henri SEGARD, conseiller prud'homme.
Pierre ROGER, cons. prud'homme, fileur.
Eugène ARMENÇON, secrétaire du comité de propagande de la Coopérative *La Paix*.
Victor DESURMONT, ouvrier fileur.
Arthur MANSART, contre-maître d'apprêt.
Henri LEFEBVRE, secrétaire général du Parti ouvrier.

(2e section). — *(Canton Nord).* — **Fontenoy**

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant.
Henri THERIN, adjoint au maire, administrateur du bureau de bienfaisance, cons. sortant.
Henri [illegible]ESPEL, président du syndicat des ouvriers en bâtiments, cons. sortant.
Séraphin PONTHIEU, secrétaire du syndicat des charpentiers-menuisiers, cons. sortant.
Joseph DEDONCKER, conseiller prud'homme cons. sortant.
Floris TONNEAU, conseiller sortant.

(3e Section.) — *Canton Nord.* — **(Cul-de-Four)**

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant.
Achille LEPERS, adjoint au maire, vice-président du Conseil des Prud'hommes.
Charles NYS, conseiller sortant.
Henri VANDEPUTTE, président du syndicat de la métallurgie, conseiller sortant.
Jean-Baptiste WILFART, conseiller sortant.
Adolphe DENEVE, président de la coopérative « La Paix ».
Henri KIMPE, ouvrier encolleur.
Aimé MOREL, coiffeur.

(4e Section). — *Canton-Est.* — **(Mairie)**

Henri CARRETTE, maire, conseiller sortant.
Désiré WICHART, conseiller sortant.
Joseph DELETTREZ, conseiller sortant.
Jules BOUCHERIE, conseiller sortant.
François ALLART, ouvrier tisserand.
Auguste VROMANT, surveillant de tissage.
Henri LEURIDANT, président de la Fanfare ouvrière « La Paix ».

5e Section. — *Canton Est.* — **Pile**

Achille DUJARDIN, membre de la commission scolaire, cons. sort.
Louis CARPENTIER, cons. sort.
Achille CARPENTIER, cons. sort.
Liévin BAILLEUL, admin. des hospices, cons. sort.
Charles STIENNE, conseiller prud'homme conseiller sortant.
Henri WATTREMEZ, secrétaire général adjoint du *Parti ouvrier*.
VAN WAEREBEKE Ivo (Michel Servais), secrétaire général du syndicat textile.

Essais d'éclairage. — Nos concitoyens ont pu remarquer que depuis quelques jours, des essais d'éclairage sont tentés, dans différentes parties de la ville, notamment place et rue de la Gare, place Chevreuil, Grande Rue, Grande Place.

De nouveaux becs dits Denayrouse, donnant une lumière très vive, ont été posés sur des candélabres et donnent un éclairage très puissant.

La méthode de combustion du gaz de M. Denayrouse, permet d'obtenir une lumière d'une intensité très supérieure à celle de tous les systèmes mis en pratique jusqu'à ce jour.

Tandis que les becs papillons donnent, avec un débit de gaz de 150 litres environ 12,5 bougies, carcel 1[illegible], le bec Denayrouse, sans augmenter la dépense de gaz, donne de 1[illegible] à 12 carcels, 1[illegible]0 à 1[illegible]0 bougies.

La lumière Denayrouse est fixe, éclatante et douce. Elle est également diffuse et permet l'éclairage complet des points les moins rapprochés du foyer, elle équivaut à la lumière électrique.

La ville de Nancy, peu satisfaite de son éclairage électrique, l'a remplacé par le système Denayrouse dont elle apprécie pleinement la supériorité.

Les Champs-Elysées, à Paris, le quartier de l'Opéra, les environs de l'Hôtel de Ville, sont admirablement éclairés par le système Denayrouse.

Aussi la ville de Paris et la Compagnie parisienne du Gaz ont-elles demandé à la Société du bec Denayrouse d'assurer l'éclairage intensif du Trocadéro et d'une partie de l'Exposition.

Souhaitons, en terminant, que les essais tentés dans notre ville soient satisfaisants, et que bientôt nous n'ayons plus rien à envier aux autres villes, sous le rapport de l'éclairage.

Engagements volontaires. — M. le Ministre de la Guerre a décidé exceptionnellement que le délai extrême de réception des engagements volontaires pour le régiment des sapeurs-pompiers de Paris, fixé au 15 avril courant, serait reculé jusqu'au 29 du même mois.

Le Marché à terme. — On nous communique l'ordre du jour suivant :

La Chambre syndicale textile de Roubaix et environs proteste contre l'existence des marchés à terme et en demande la suppression absolue. Les marchés à terme ne pouvant qu'amener la mort de l'industrie textile dans notre région.

Pour le syndicat et par ordre : pour les six mille membres du syndicat.

Le secrétaire, Le Président,
Ivo VAN WAEREBEKE, LEPERS Achille.

Entre voisines. — Au cours d'une querelle Mme Delaunay, veuve Lefort, a lancé à la tête de Mme [illegible]osine Doray, femme Champion, le contenu d'un seau d'eau. Contravention lui a été dressée.

Tombé d'un tombereau. — Un éboueur, Joseph Danssette, âgé de 52 ans, demeurant rue des Anges, 111, est tombé hier de son tombereau.

Dans sa chute, il s'est fracturé le bras droit et luxé le pied gauche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Vol de viande. — Lundi soir, vers 10 heures, le nommé Jules Desmydt, 30 ans, apprêteur, né à Tourcoing, où il demeure, rue de Wasquehal, cour d'Arras, entrait à la charcuterie du Faisan, rue St-Georges et achetait deux boulettes de viande.

Puis il sortit, et profitant de ce que Mme Journel, la charcutière, avait regagné sa cuisine, il rentra vivement dans la boutique, s'empara d'un morceau de viande, valeur 2 fr. 75 qui se trouvait sur le comptoir et prit la fuite.

Il avait été vu par un passant qui prévint le garçon charcutier, lequel se mit à la poursuite du voleur. Desmydt fut rattrapé rue du Bois, et remis à la police.

Il a été écroué au poste du 1er arrondissement puis conduit à Lille, hier matin.

Les rentes des Travailleurs. — Un accident est survenu chez Lescrenier Huyghe, rue du Fresnoy, 27.

Le nommé Duret Julien, ferblantier, âgé de 18 ans, demeurant rue de Flandre, 121, s'est fait une coupure à l'annulaire de la main droite.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 13 avril, un accident est survenu chez Denutte, rue de Naples, 14.

Le nommé Jules Vermesch, tourneur, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, a eu la main gauche comprimée contre le plateau de son tour.

Le docteur Lepers a déclaré quinze jours de repos.

— Le 14 avril, un accident est survenu chez Roussel-Desrousseaux, rue Watt.

Lesage Gaston, apprêteur, âgé de 18 ans, demeurant à Croix, s'est blessé au front en heurtant la tête contre une barre de fer.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 13 avril un accident est survenu à la Société « la Textile », rue Darbo.

Vasseur Emmanuel, tisserand, âgé de 17 ans, demeurant à Roubaix, a eu la main droite prise entre la corde et le volant de son métier.

Le docteur Carrette a déclaré 20 à 30 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Masurel, boulevard de Fourmies.

Le nommé Diot Paul, mécanicien, âgé de 38 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 5, s'est contusionné la main droite en réparant un métier.

Le docteur Bernard a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 13 avril, un accident est survenu chez Auguste Lepoutre, rue de la Redoute.

Adolphe Verborgh, rattacheur, âgé de 12 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 14, s'est contusionné le genou gauche en tombant sur la barre roulante de son métier.

Le docteur Ballenghien a déclaré dix jours de repos.

— Un accident est survenu chez Defrasnes rue du Ballon, 8.

Derick Léon, polisseur, âgé de [illegible] ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé l'auriculaire droit en polissant des rayons de bicyclette.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 13 avril un accident est survenu chez Delattre et Paulus, rue de Tourcoing, 107.

Le nommé Steenhaut Victor, tourneur, âgé de 20 ans, demeurant rue de Maubeuge, 42, a eu un doigt écrasé par la chute d'une pièce de fer.

Le docteur Picquet a déclaré 12 à 15 jours d'incapacité de travail.

Les Chevaliers de la Fourchette. — La chorale « Les Chevaliers de la Fourchette », réunie en assemblée générale le 14 avril 1900, a constitué comme suit sa commission pour l'année 1900 :

Président, MM. Louis Bus ; vice-président, Louis Spriet ; directeur, Hector Delvoye ; secrétaire, Emile Davrain ; trésorier, Louis Renard ; secrétaire-adjoint, Louis Garcette ; commissaires, Emile Bapaume et Arthur Spriet ; porte-drapeau, E. Dumoulin.

Les membres de cette commission ont seuls qualité pour traiter les affaires de la société.

Réunion générale mercredi 18 avril, à neuf heures précises.

Grand cirque russe. — C'est samedi 21 avril, à 8 heures du soir, qu'auront lieu à l'Hippodrome les débuts du grand cirque russe M. Beketow. La grande réclame faite à cet établissement excite vivement la curiosité publique. Du colossal tableau de troupe que nous avons sous les yeux, nous citerons seulement quelques noms les plus célèbres, dans le monde du sport. A tout seigneur, tout honneur, et en prenant en première ligne : M. Beketow, directeur, écuyer de race et dresseur émérite présentant en liberté des groupes de 2[illegible] et 30 chevaux dans de surprenants exercices de sa création. Madame Beketow, élégante amazone de haute-école, écuyère accomplie et jockey d'Epsom.

M. Amato, écuyer gentleman avec de superbes chevaux en haute-école et en liberté. M. Gautier, le distingué sportsman du Nouveau Cirque de Paris présentant plusieurs groupes de chevaux russes en liberté et en haute-école et l'éléphant indien Jumbo et l'étalon Don-Carlos dans un dressage d'ensemble. M. Pearsson, le célèbre jockey américain, champion du Grand Prix de Boston (18.8). Nombre de jeunes et jolies écuyères et divers animaux dressés, zèbres, ours, chiens danois, chats, etc...

La location est ouverte chez Jubet et au Café de l'Hippodrome.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

COMITÉ EXÉCUTIF. — Le Comité Exécutif, se réunira ce soir, à 8 h. 1/2 au local « La Paix ».

BIBLIOTHÈQUE. — La bibliothèque du Parti, sera ouverte, ce soir de 6 h. 1/2 à 8 h 1/2.

POUR LA PROPAGANDE. — Le secrétaire du Parti, a reçu du citoyen Denève, président de la Coopérative « La Paix, la somme de 3 fr. pour la propagande.

Cette somme est le produit de la quête, faite après le banquet du 18 mars, chez Wilart.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 17 avril 1900

NAISSANCES. — Cécile Catcheteux, rue du Coq-Français, 1[illegible]. — Fidèle Smet, rue de Mouvaux, 2[illegible]. — Sidonie Catoire, rue de France, 66. — Louis Ver[illegible]e, rue d'Estaing, cour Desbonnet, 3. — Fernand Hoelvoet, rue d'Alma, cour Thomas Leclercq, 4. — Pauline Hegems, rue des Longues-Haies, 118. — Raymonde Herfaut, rue du Ballon, cour Jean Lefebvre, 1. — Raymonde Volcke, rue Turgot, cour Vandamme, [illegible]. — Georges Desplechin, rue de Mouvaux, 83. — Jeanne Parmentier, rue Barbe-d'Or, 20. — Georges Pluquet, rue Henri Regnault, 1. — Yvonne Morret, rue du Fresnoy, 19. — Emilienne Alavoine, boulevard de Cambrai. — Charles Mespreuve, boulevard de Cambrai. — Rachel Dumont, boulevard de Cambrai. — Fernand Soe[illegible], boulevard de Cambrai. — Jeanne Dhaenen, rue de Mouvaux, 34. — Edouard Delarue, rue Racine, 56.

DÉCÈS. — Pierre Capelle, 42 ans, rue Dela[illegible], cour Ste-Catherine, [illegible]. — Virginie Dhooge, 69 ans, rue de Cassel, 1. — Auguste Lavainne, 3[illegible] ans, rue Blanchemaille. — Vincent Tiberghien, 65 ans, rue Blanchemaille. — Edouard Vandenberghe, 74 ans, rue de l'Hospice.

TOURCOING

Bonneteur corrigé. — Dans la journée de lundi, des quantités de bonneteurs s'étaient installés au hameau du Mont-à-Leux, espérant y faire ample recette.

L'un d'eux, qui avait établi son parapluie ouvert, à l'entrée du pont, aurait très bien pu réussir, s'il n'avait eu affaire à un gaillard n'ayant pas froid aux yeux.

M. D..., fils d'un patron de Tourcoing, eu la mauvaise idée de vouloir jouer à ce jeu de filou.

Il posa d'abord 10 francs qu'il perdit : voulant se rattrapper, il posa vingt francs, la chance le favorisa, il gagna ; mais le bonneteur qui ne se sentait pas en goût de casquer envoya une poussée, au jeune D..., s'empara des vingt francs, traversa le pont, et prit la fuite vers Mouscron.

Il comptait malheureusement sans son homme ; M. D., un moment interloqué, se précipita à la poursuite de son voleur, le rejoignit à environ 100 mètres du pont, le terrassa, et lui mettant sous le menton son revolver, il l'obligea à lui restituer, et sa mise et son gain, c'est-à-dire 40 francs, après quoi il le redressa à coups de pieds quelque part, lui conseillant de ne plus se trouver sur son chemin sous peine d'être arrêté.

La police belge qui avait eu connaissance du fait, est arrivée sur les lieux, mais les adversaires étaient déjà disparus.

Blessé grièvement. — Un grave accident est survenu hier matin à 9 heures, chez M. Paul Jonglez, filateur, rue de la Blanche Porte.

Une jeune fille de 18 ans, Demeulemeester Louise, soigneuse, demeurant à Mouscron, a eu la main gauche prise dans les peignes de son métier.

Le docteur Flavoust appelé à lui donner des soins, a constaté un décollement de la face extérieure de la main gauche et de la face interne du médius et de l'annulaire gauche.

Le praticien déclare 2 mois d'incapacité de travail au minimum.

Blessé au pied. — Le nommé Calbecq Emile, âgé de 20 ans, domestique au service de M. Lefebvre, marchand de liqueurs, rue des Poutrains, faisait une livraison chez M. Verhelle, cafetier, Grande Place, lorsqu'en descendant un fût de genièvre, il le laissa glisser et le reçut sur le pied droit.

Le docteur Desroumaux a constaté l'écrasement du gros orteil. La blessure nécessitera plusieurs semaines d'incapacité de travail.

Arrestation d'un voleur. — La police de la sûreté a arrêté lundi dans la matinée, un individu qui se disposait à enlever environ 50 kilos de tuyaux de plomb qu'il avait cachés dans la briqueterie de M. Bourgois, située au Risquons-Tout.

Conduit au poste central de l'Hôtel de Ville, cet individu a déclaré se nommer Reipert, Pierre, âgé de 42 ans, journalier, demeurant à Mouscron.

Il a été reconnu pour avoir été l'objet d'un arrêté d'expulsion en 1879.

Reipert a été transféré hier matin à la maison d'arrêt de Lille.

Ivresse et outrages à agents. — Le nommé Hanno Paul, âgé de 28 ans, portefaix, demeurant rue de la Blanche-Porte, se trouvait dimanche soir, boulevard Gambetta dans un état complet d'ivresse, et occasionnait du scandale.

Les agents de service s'en emparèrent pour le conduire au poste, mais Hanno, essaya de résister et voyant son impuissance il se répandit en invectives à l'égard des représentants de l'autorité.

Il a été écroué au poste central, et sera conduit ce matin à la prison de Lille.

Michel Strogoff. — M. Romain, le sympathique impresario, suivi de sa nombreuse compagnie qui se compose de 57 personnes, viendra dans le courant de mai, représenter sur le théâtre de Tourcoing, son magnifique spectacle de MICHEL STROGOFF, merveilleusement monté.

L'interprétation en est si remarquable que depuis le 2 août dernier, jour de départ de cette colossale tournée, la presse a été unanime à en glorifier ses superbes représentations.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 17 avril 1900

NAISSANCES. — Louis Destombes, rue du Pont Rompu. — André Scalbert, rue des Bouchers.

DÉCÈS. — Pierre Vincent, 74 ans, rue [illegible] Guerre. — Xavier Dessauvages, 70 ans, rue [illegible] Molin, 61.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Candidats du Parti Ouvrier

1re section. — DESBARBIEUX, Florimond, cons. sortant. — FORTER Louis, cons. sort. — LECRINIER Rupert, cons. sort. — DUJARDIN Louis, cons. sort. — SPRIET Auguste, cons. sort. — BERTIN Emile, cons. sort. — DEVOST Augustin, cons. sort. — DUPRIEZ Pierre. — LIETARD Alfred. — DEBRY Paul.

2e Section. — DESBARBIEUX Florimond. — FORTER Louis, cons. sort. — LECRINIER Rupert, cons. sort. — WATTEAU Martial, cons. sort. — ROY Adolphe, cons. sort. — DEJAEGER Edouard, cons. sort. — SAVE Edouard, cons. sort. — MAHIEU Louis, cons. sort. — DEBAIR Jean.

3e Section. — DESBARBIEUX Florimond. — HALUIN Louis. — CLARISSE Clément. — TURPYN Emile. — COLPIN Edouard. — DUBAR Gustave. — DEBOCK Napoléon. — BETTENS Joseph.

Tous les candidats de la 3e section sont conseillers sortants.

Les pompiers. — La compagnie des sapeurs-pompiers s'est assemblée en armes, avant-hier, sur la Grand'Place et a été passée en revue par la municipalité qui a procédé à la reconnaissance des cadres.

Aussitôt après, accompagnée de la musique, elle a fait une promenade militaire dans les rues de la commune et à la Croix-Blanche. La Grande Fanfare de Roubaix s'est jointe au cortège pour revenir sur la Grand'Place.

Un concert auquel ont pris part les deux sociétés a ensuite été donné sur le kiosque devant un nombreux auditoire qui a applaudi la consciencieuse exécution des morceaux.

Parti Ouvrier Français. — Tous les citoyens désireux de participer à la constitution du groupe autonome du P. O. F., sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures précises du soir, chez le citoyen Henri Duhayon, à « l'Aurore des temps nouveaux », rue Pluquet.

Ordre du jour : Constitution définitive du Groupe autonome ; Vérification des comptes du secrétaire ; Affaires diverses.

TOUFFLERS. — **Elections municipales.** — Candidats du Parti ouvrier : PANNECOUCKE François, débitant. — DUBUS Fernand, tisserand. — VOEST Victor, journalier.

MOUVAUX. — **Une question.** — Il y a quelques jours, le soi-disant bien informé *Journal de Roubaix*, parlant de M. Louis Picavet, disait que ce dernier avait, dans une soirée donnée au profit de l'œuvre de l'Hospice, versé une somme de 32 francs 40. Nous serions curieux de savoir à quelle caisse ce généreux personnage a remis son obole. M. Verbrugge, trésorier de l'œuvre, interviewé à ce sujet, nous dit n'avoir rien reçu de M. Picavet.

La question est à ce dernier. — *Gabriel.*

COMINES. — **Nos concitoyens.** — M. Simoens César, baryton solo de la société chorale « La Concorde », a obtenu le 3e prix au concours individuel de Lens.

Toutes nos félicitations et encouragements au jeune camarade, qui, par son travail, est parvenu à obtenir un prix dans un concours aussi important que celui de Lens.

LE NORD

LILLE

LES CAMBRIOLEURS

Il y avait quelques jours que Messieurs les cambrioleurs n'avaient pas fait parler d'eux. Cette inaction peu naturelle leur pesait, aussi ont-ils profité des fêtes de Pâques pour se signaler par un nouvel exploit digne de leur audace habituelle.

M. Delerue, employé de commerce, habite 10, rue Gambetta, au 1er étage, dans un appartement composé de 4 pièces et situé au-dessus du magasin de M. Renaut, marchand de fers. Lundi matin, vers 10 heures, M. Delerue, après avoir fermé sa porte à double tour, partit en promenade avec sa famille.

Or, en rentrant vers 5 heures chez lui, il eut, à son tour, après tant d'autres de nos concitoyens, la très désagréable surprise de s'apercevoir qu'il avait été cambriolé pendant son absence.

Toutes les portes étaient fracturées, tous les meubles avaient été fouillés et vidés et un désordre inexprimable régnait dans les quatre pièces.

M. Delerue constata alors qu'on lui avait volé, dans une armoire à glace quatre bagues, deux bracelets, une broche, une montre et sa chaîne le tout en or, et une somme de quatre-vingts francs en pièces d'or et d'argent.

M. Delerue se souvint alors que la veille, un inconnu s'était présenté chez lui sous prétexte de venir voir si « sa commande » était prête. Croyant à une méprise, il l'avait envoyé en bas chez M. Renaut où l'individu qui venait sans doute explorer l'état des lieux, n'avait eu garde de se rendre.

Les soupçons se portent naturellement sur ce visiteur suspect dont M. Delrue a pu donner son signalement assez précis. C'est un homme d'une trentaine d'années, brun et vêtu d'un complet noir. Une enquête est ouverte.

Exposition Universelle de 1900. — *Billets d'aller et retour à prix réduits pour Paris, sur présentation d'un Bon de l'Exposition.* — La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur de porter à la connaissance du public que des billets à prix réduits pour Paris sont délivrés aux personnes munies de Bons de l'Exposition et qui ont opté pour le voyage dans ces conditions.

La réduction consentie est de 1[illegible] sur les prix de deux billets simples au départ des gares et stations situées à 50 kilomètres de Paris au minimum.

La distribution des billets cessera le 5 novembre prochain.

Ces billets ne seront délivrés que sur la présentation du Bon de l'Exposition par les mêmes itinéraires que les billets d'aller et retour ordinaires aux prix de la distance réellement parcourue.

Chaque Bon donne droit à deux billets aller et retour valables pendant dix jours, au départ des gares et stations situées au delà de 200 kilomètres de Paris.

Les deux voyages auxquels le bon donne droit, pourront être effectués successivement par la même personne ou simultanément par les personnes d'une même famille.

Ainsi, deux personnes pourront obtenir d'une seule fois, 2 billets d'aller et retour à destination de Paris.

Les délais de validité, y compris les dimanches et jours de fête, sont calculés de minuit à minuit ; toutefois, le porteur d'un coupon d'aller et retour est admis dans les trains de nuit arrivant à destination le lendemain matin du jour où expirera la durée de validité, pourvu que l'heure réglementaire du départ de Paris soit fixée au plus tard à minuit.

Les porteurs de ces billets sont admis dans les mêmes trains que les voyageurs munis de billets du service ordinaire dans les conditions prévues aux livrets et aux affiches de la marche des trains, à l'exclusion des trains suivants :

30[illegible] de Lille à Paris.

30[illegible] et [illegible] de Paris à Lille.

Les billets d'aller et retour pour Paris délivrés aux porteurs de bons de l'Exposition se composent de deux coupons. Ces deux coupons ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne. En conséquence, la vente et l'achat du coupon de retour sont interdits.

A l'aller, les deux coupons doivent être présentés, adhérents ou détachés, en même temps que le bon de l'Exposition, aux agents de la gare ou du train, chargés du contrôle, tant au départ qu'en cours de route et à l'arrivée. Le voyageur qui ne présenterait que le coupon d'aller sans produire en même temps le coupon de retour et le bon de l'Exposition, devra payer le prix intégral d'un billet simple, défalcation faite de la valeur du coupon d'aller.

Ils donnent droit de circuler dans les trains ayant des voitures de la classe indiquée par le billet, dans les mêmes conditions que celles des voyageurs à plein tarif.

Avis au public. — A partir du 1[illegible] avril, il sera créé, entre Baisieux et Lille et retour, à titre d'essai et jusqu'à nouvel avis, un train d'ouvriers qui suivra l'itinéraire ci-dessous :

Train [illegible], 3e classe. — Baisieux, départ, [illegible]10, Ascq [illegible], P. A. Annappes (P. N.) [illegible]21, P. A. Hellemmes (P. N.) [illegible], P. A. Lezennes (P. N.) [illegible], Lille, arrivée, [illegible].

Train [illegible], 3e classe. — Lille, dép. 8 h. 14 ; P. A. Lezennes (P. N.), 8 h. 20 ; P. A. Hellemmes (P. N.), 8 h. [illegible] ; P. A. Annappes (P. N.), 8 h. 29 ; Ascq, 8 h. 3[illegible] ; Baisieux, arr., 8 h. 40.

Ces trains n'ont pas lieu les dimanches et jours de fêtes.

Les vols. — Hier matin a été constatée la disparition d'un tonneau de bière qui se trouvait sur un camion appartenant à la brasserie Motte-Cordonnier, d'Armentières et qu'on avait laissé stationné pendant la nuit à l'angle des rues Verly et du Becquerel.

La police a ouvert une enquête.

— Un vol d'une charrette à bras, d'une valeur de [illegible]0 francs, a été commis dans la nuit de lundi à mardi au préjudice de M. Victor Astier, [illegible] ans, commissionnaire public, rue du Vieux Faubourg, cour du Dragon d'Or, 6.

Cette voiture stationnait place des Buisses, le voleur avait dû pour l'emmener briser le cadenas qui fermait la chaîne entravant la roue.

M. Foucart, commissaire de police du 3me arrondissement a ouvert une enquête. Les soupçons se portent sur un individu qui il y a trois ans avait déjà volé deux charrettes à M. Astier et qui pour ce fait a subi une peine de trois ans de prison, peine qu'il vient d'expier.

— Un vol de [illegible]0 francs a été commis lundi au préjudice d'un voyageur dans un hôtel voisin de la gare.

M. Foucart, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête qui a établi la culpabilité d'un individu disparu de l'hôtel depuis le vol et que l'on recherche activement.

Cet individu occupait à l'hôtel une chambre communiquant avec celle du voyageur volé.

A ce sujet nous ne saurions trop recommander aux voyageurs logés ainsi à l'hôtel dans des chambres communiquantes de veiller avec soin à ce que les portes de communication soient bien fermées à clef et verrouillées.

Nul en effet, ne peut se fier à l'honorabilité de ses voisins de passage vu le grand nombre de gens louches qui résident dans les hôtels, même les plus renommés et les plus connus.

Avis donc aux voyageurs, et qu'ils prennent à l'avenir cette précaution si simple et si nécessaire.

Tombé dans le canal. — Hier, vers 3 heures de l'après-midi, le jeune Arthur Lisser, [illegible] ans, rue Mourmant, s'amusait sur le bord du canal de la Deûle avec plusieurs camarades de son âge.

Tout à coup, par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et tomba dans le canal.

Aux cris poussés par les autres gamins, M. Victor Malo, marchand de frites, demeurant rue des Bouchers, qui se trouvait à proximité du lieu de l'accident, accourut et, se jetant résolument à l'eau, réussit à ramener le petit imprudent sain et sauf.

Après avoir reçu les soins du docteur Ladrière, l'enfant a été reconduit à son domicile.

Le Concours de chiens ratiers organisé par l'Emulation canine a eu lieu dimanche 15 avril. Il a été, pour y prendre part inscrit 103 concurrents, répartis en deux catégories :

1re catégorie de 1 à 10 kilos.

1er prix, Lionne à Sobry, de Lille ; 2e prix Duc, à Lernould, d'Armentières ; 3e et 4e prix partagés, Lis à Vantome, de Roulers et Turc à Potier de Douchy ; 5e, 6e et 7e prix, partagés, Dieppe à Vermesse de Menin, Max à Vaucroenesté d'Halluin ; Pitt à Montagne, d'Halluin ; 8e, 9e et 10e prix, partagés, Fritz à Macnefa de Douai ; Miss à Creepel, de Lille et Marqui à Declerck de Roulers.

2e catégorie. — Chiens au dessus de 10 kilos.

1er prix, Fox, à Garin, d'Haubourdin ; 2e et 3e prix, partagés, Mina, à Groenweghe, de Courtrai, et Boulanger, à Poignon, de Seclin ; 4e et 5e prix, partagés, Fox, à Lemaire, de Lille, et Max, à Taillen ; 6e prix, Lionne, à Sobry, de Lille ; 7e et 8e prix, Boule, à Ducatel, et Bajoux, à Delhaye, de Lille ; 9e et 10e prix, partagés, Lion, à Verporte, de Roubaix, et Véla, à Six, de Lille.

Au Championnat, joué par le premier prix de chaque catégorie, les chiens ayant mis le même nombre de secondes dans cette dernière épreuve, les gagnants se sont amiablement partagés les deux primes : elles consistaient en une médaille d'argent, don de la ville de Lille et une magnifique montre offerte par la brasserie l'Avenir, où s'est donnée la fête.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME. — **Elections municipales.** — Candidats du Parti Ouvrier :

Section du Bourg

SÉNÉCHAL Théophile, cons. sort. — DEBLAUWE Pierre, teinturier. — GOURCELLE Edmond, menuisier. — FINE Henri, peigneur. — VAMBRE Albéric, jardinier. — FLECY Ferdinand, débitant. — SÉNÉCHAL Louis, galochier. — POLLET, Julien, teinturier. — BALIEU Adolphe, filtier. — BOONE Hector, blanchisseur. — MILLE Louis, teinturier.

Section de Mont-à-Camp

SÉNÉCHAL Théophile, conseiller sortant. — FLECY André, secrétaire du Parti. — DURIEZ Auguste, trésorier du Parti. — MOURAY Louis, marchand de journaux. — COUPEZ Narcisse, ferblantier. — MILLE Louis, teinturier.

QUESNOY-SUR-DEULE. — **Elections municipales.** — Candidats du Parti Ouvrier : DELMARRE Louis, cabaretier ; PLOUIS Julien, commerçant.

ARMENTIÈRES. — **La liste réactionnaire.** — Le comité de concentration nous communique la liste des candidats réactionnaires pour le 6 mai prochain ; la voici, sans commentaires :

MM. Hurtrel Béghin, ancien maire ; Ch. Dansette, 1er adjoint ; Louis Bouchez, 2e adjoint ; Léon Brame, cultivateur ; Ch. Breuvart, brasseur ; Victor Fouchain, industriel ; Célestin Clarisse, industriel ; Henri Coisne, industriel ; Elisée Ducroq, employé ; Léopold Gille, industriel ; Rodolphe Lourme, industriel ; Emile Faucheur, industriel ; Eugène Dufour, industriel ; Paul Lambert, industriel ; Ruyant, industriel ; Louis Thilleur, industriel ; Paul Fauvergue, industriel ; Victor Henaux, rentier ; Emile Hernu, rentier ; Henri Parent, industriel ; Henri Flancq, industriel ; Edouard Turpin, industriel ; Louis [illegible]uns, boulanger ; Edmond Be[illegible], boulanger ; Adhémar Fradon, mannelier ; Jules Legrand, boucher ; Delaoutre-Lacouronne, sellier.

Jeune fille noyée. — Mardi matin, entre 11 heures et midi, une noyée, âgée d'une quinzaine d'années, a été retirée de la rivière par des douaniers, entre la déchalage Bochelet et la passerelle de l'abattoir. Il résulte de l'enquête ouverte par la police qu'un batelier a vu, dans la matinée, cette enfant se promener sur la rive gauche du canal. La noyée, transportée à l'hôpital, n'a pas encore été reconnue. On croit pourtant que c'est une ouvrière de filature.

Cette mort doit être le résultat d'un accident.

WEZ-MACQUART. — **Accident.** — Un charretier de la papeterie Depoture, nommé Rachot, âgé de 2[illegible] ans, est tombé, mardi, sous un chariot, en face de la Clef des Champs, et s'est brisé la jambe droite.

Il a été soigné par M. le docteur Vaillant.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE. — **Enfant grièvement brûlée.** — Un terrible accident est arrivé hier matin dans la maison portant le n° 17 de la rue du Lion d'Or.

Une ouvrière de la maison Marchand frères, la dame Verspeck, était partie à la première heure, laissant au logis un bébé de 3 ans, Zélie, sous la garde de sa sœur Marie âgée de [illegible] ans.

Peu après, des voisins entendirent des cris déchirants qui provenaient du logement de la dame Verspeck.

Ils pénétrèrent dans la chambre et trouvèrent la petite Zélie qui entourée de flammes, se roulait sur le plancher.

Le feu fut rapidement éteint, et la pauvre enfant a été transportée à l'hôpital où elle a reçu les meilleurs soins du docteur Ruyssen.

La fillette a les jambes et le bas-ventre grièvement brûlés. Son état est grave.

SINGULIÈRES IDÉES

Lucain prétendait que la vie nous serait plus supportable si les dieux ne nous avaient caché le bonheur qu'on éprouve en mourant. Il est possible que ceci soit vrai, mais ce que nous constatons, c'est que ceux qui souffrent font tous leurs efforts pour guérir. Voyez les maladies chroniques, ceux qui ont de la bronchite, de l'asthme, du catarrhe, ceux-là prennent le SIROP de LORET, qui est bien le meilleur pour guérir. Il est un fait certain, c'est que pour calmer de suite la toux, l'effet de ce remède est des plus rapides, 1 fr. 1 fr. 75. Ent. 3 fr. Dépôt Ph. Bruneau et Brame à Lille, Decouvelaere à Armentières, Debailleul, à Armentières, Boyaval à Roubaix.

PAS-DE-CALAIS

L'ÉPIDÉMIE

de la garnison d'Arras

A la Madeleine-lez-Lille

Il y a une dizaine de jours, un soldat du [illegible] d'infanterie, Paul Mieuguet, fils de M. Mieuguet, employé des contributions, arrivait malade chez ses parents, rue Gambetta, 40, à La Madeleine.

Depuis, le malheureux jeune homme, atteint de l'épidémie qui a déjà enlevé de nombreux militaires du [illegible]e de ligne, en garnison à Arras, souffrait horriblement. Le mal s'aggrava et samedi, vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, Paul Mieuguet mourut.

Ce soldat était de la classe.

Inutile de dépeindre la douleur de ses parents, car Mieuguet était fils unique.

Ses funérailles auront lieu à la Madeleine aujourd'hui, 18 avril, à 9 h.

A Douai

Vendredi, dans la soirée, est mort à l'Hôtel-Dieu un soldat du [illegible]e de ligne, le fantassin Bouvier, de la [illegible]e compagnie, commandée par le capitaine Renocq.

Bouvier, entré à l'Hôtel-Dieu il y a quelques jours seulement, était en réalité indisposé depuis un mois environ. Il se plaignait alors de maux de gorge et d'accès de fièvre. Depuis, son état n'avait fait que s'aggraver. Bouvier a-t-il été atteint d'une affection cérébro-spinale ?

Nous l'ignorons, l'autorité militaire refusant de rien dire et les salles de l'Hôtel-Dieu réservées aux soldats se trouvant strictement consignées à la population civile.

Une communication officielle au sujet des causes de la mort de Bouvier serait fort désirable.

Le défunt était originaire de Denain. Il comptait 18 mois de service.

COURRIÈRES. — **Comité de concentration républicaine.** — Les membres du comité de concentration républicaine, se réuniront jeudi 19 courant, chez le citoyen Lefèvre Emery.

Tous les vrais démocrates, soucieux de voir réédifier l'idée républicaine, dans notre commune, qui fut si longtemps à l'avant-garde de la démocratie, avec le regretté Louis Breton, peuvent assister à cette réunion.

Objet de la réunion : 1° Compte-rendu des démarches faites par deux délégués du comité, afin de demander le concours des citoyens Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* et Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, en vue d'une grande réunion publique.

2° Formation de la liste des candidats de concentration républicaine.

Le Comité.

PETITE CORRESPONDANCE

EMILE SOHIER, Houplines. — N'avons pas reçu la liste dont vous nous parlez.

Le mal vient nous surprendre

Il n'est pas rare de se coucher bien portant et de se réveiller avec un mal de dents ou une névralgie atroce qui semble venir de dents malades. Quand la névralgie existe, on les ferait toutes arracher qu'on souffrirait encore, donc il faut prendre un remède classique qui s'adresse directement au mal, les CACHETS ANTALGIQUES par exemple, dont l'effet est absolument certain, 3 ou 4 en 24 heures suffisent. Boîte, 3 fr.

Dépôt : Pharmacies Bruneau et Brame, à Lille ; Decouvlaere, à Armentières ; Debailleul, à Armentières ; Boyaval, à Roubaix.

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE

aux Amandes du Lékélé

PARIS-MÉNAGE dégrossit promptement le linge.
PARIS-MÉNAGE nettoie sans efforts le linge.
PARIS-MÉNAGE blanchit merveilleusement le linge.
PARIS-MÉNAGE assouplit et conserve le linge.
PARIS-MÉNAGE assainit et purifie le linge.
PARIS-MÉNAGE donne un doux parfum au linge.

VICTOR VAISSIER, créateur des Savons du Congo

Membre du Comité d'admission à l'Exposition de 1900

PARIS-MÉNAGE se vend à Roubaix, chez MM.

Léon Basselart, 91, rue de Mouvaux ;
Hector Desfontaines, 25, Grande-Place ;
Morelle-Scarcerieau et sœur, 15, Grande-Rue ;
Sauterne, épicerie moderne, 112, rue de la Gare ;
Delannoy Edouard, rue Descartes, 49 ;
Béhague, rue Nain, 14 ;
Pauchet, rue Archimède, 85 ;
Cuvelier, rue de Tunis ;
Grouillou, boulevard de Metz, 96 ;
Mme Vve Guéquière, rue du Cartigny ;
Miles Bourgeois sœurs, 209, rue de Lille
Mlle Coulon, rue de Lannoy.

A CROIX, CHEZ MM.

Ruysckaert, rue Kléber ;
Bodin ;
Leman-Gons, à l'Allumette ;
Allegaert, rue Petit-Boutique.

A TOURCOING, CHEZ MM.

Sauterne, 40, rue Saint-Jacques ;
Leman, rue des Cinq-Voies ;
Florin-Lavergne, 28, rue Dérégnaucourt Blanc-Seau.

A WASQUEHAL, CHEZ M.

Dupont-Catteau, rue du Riez.

A HEM, CHEZ M.

Wagnon, Aux trois Baudets.

et dans toutes les principales épiceries de Roubaix et des environs

SANG-ESTOMAC

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur **BOLE**, licencié ès science

Grande-Rue, 82, ROUBAIX (face rue du Collège)

Tous les jours de 1 heure à 3 heures
Sauf le Lundi

NOTRE PRIME

« L'inémanchable » couteau en acier supérieur forgé, avec manche en corne de buffle.

En boîtes de :

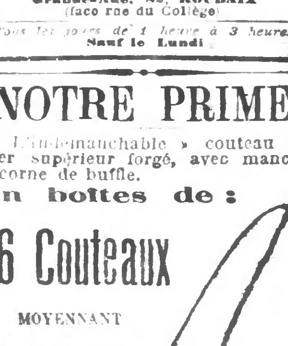

6 Couteaux

MOYENNANT

10 Bons se suivant

ET

2 fr. 50

12 Couteaux

MOYENNANT

20 Bons se suivant

ET

4 fr. 75

Bon N° 3[illegible]

6 Couteaux : 10 Bons et 2 fr. 50
12 Couteaux : 20 Bons et 4 fr. 75

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 17 avril

ALCOOLS — AVOINES — FARINES — BLES — LIN — SUCRES — SEIGLES — COLZA

[illegible]

Le Gérant, Jean PIOTET

Lille. — Imprimerie du l'[illegible] 28, Rue de Fives, 28